



**APNÉE  
EAU LIBRE**

**LISTE DES SPORTIFS SÉLECTIONNÉS  
ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR 2017**

**Objectif**

**CHAMPIONNAT D'EUROPE**

**Kas – Turquie**

**Du 2 au 9 octobre 2017**

**Décisions du Comité de Sélection**

**En date du 5 juillet 2017**

**ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR – APNÉE EAU LIBRE**  
**Championnat d'Europe 2017**

**RAPPELS**

**Objectif 2017**

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer :
  - Elite : dans les 5 premiers ;
  - Relève : 100% des sportifs engagés classés dans les 16 premiers ;
- ✓ Réaliser 2 podiums et se classer dans le top 4 au rang européen des nations (classement médailles)

**Programme**

- ✓ Poids constant avec palme ;
- ✓ Poids constant sans palme ;
- ✓ Poids constant bi-palmes ;
- ✓ « Jump Blue ».

**Performances à réaliser**

Cf. règlement commun aux Équipes de France validé en date du 17 octobre 2015 et règlement de sélection spécifique à l'Équipe de France Sénior d'Apnée « Eau Libre » validé en date du 15 octobre 2016.

***Extraits***

**B2.1** – La proposition à la sélection en Équipe de France Sénior « Eau Libre » est conditionnée par l'obligation de satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir réaliser **au moins 1 MSSEL 2017** au cours de la saison 2017 dans une épreuve au choix parmi (cf. annexe 2):
  - Poids constant mono-palme ;
  - Poids constant bi-palmes ;
  - Poids constant sans palme ;
  - « Jump Blue ».
- Sélection Poids Constant :
  - Avoir participé à au moins 1 compétition régionale ou nationale d'apnée en « Piscine » inscrite au calendrier fédéral de la saison 2017.
  - Avoir participé au Championnat de France « Eau Libre / Poids Constant » 2017 qui se déroulera à Villefranche s/Mer (06) le 1 juillet 2017.
- Sélection Jump Blue :
  - Avoir participé à l'épreuve du Dynamique Mono-palme du Championnat de France « Piscine » qui se déroulera les 13 et 14 mai 2017 à Montluçon.
  - Avoir participé aux tests nationaux de « Jump Blue » qui seront organisés à la Gravière du Fort (date en cours de détermination par la CN AP).

**B2.4** – Seront proposés à la sélection les seuls sportifs qui n'auront **pas fait l'objet de syncope et de PCM répétitives** au cours de la saison.

**B3.1** - Le nombre de sportifs proposés à la sélection est au maximum de **6 compétiteurs** sans distinction de quota entre les femmes et les hommes.

**B4.2** - En référence à l'article 3.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, si le nombre de sportif ayant satisfait les présentes règles de sélection est supérieur à l'effectif limite précisé au B3.1 du présent règlement, le départage des sportifs proposés à la sélection sera opéré sur les bases suivantes :

- prise en compte du nombre de MSSEL 2017 réalisés par chaque sportif pendant les épreuves des championnats de France « Eau Libre / Poids Constant » 2016 et 2017.
- prise en compte des résultats internationaux 2016 et 2017.
- prise en compte du profil de chaque sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France ainsi que la bonne cohésion du groupe.

**Obligations des sportifs sélectionnés**

Les sportifs sélectionnés doivent :

- Etre titulaires d'une licence FFESSM et d'une AIA à jour ;
- Avoir payé leurs factures éventuelles à la FFESSM ;
- Présenter un certificat médical datant de moins de 12 mois (visite générale approfondie auprès d'un médecin du sport) ;
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur ;
- Accepter les choix d'engagement qui seront actés par le DTN sous peine de se voir invalider leur sélection en Équipe de France (le choix des épreuves et le nombre d'épreuves nagées par sportif relèvent d'un choix stratégique de l'entraîneur coordonnateur de l'Equipe de France après accord du DTN, choix réalisé en concertation préalable avec les entraîneurs de l'Equipe de France, le sportif et l'entraîneur en charge de sa préparation terminale et ce, au regard de ses meilleures performances de la saison, de son expérience et de son niveau de compétitivité à l'instant « t » / cf. articles 4.3 et 4.4 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France).

**ANNEXE 2 - RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE – APNÉE / ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR - SAISON 2017**  
**MINIMAS SÉLECTION SÉNIOR « EAU LIBRE » (MSSEL)**

<b>POIDS CONSTANT MONOPALME</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>WR</b>	<b>110 M</b>	<b>93 M</b>
<b>MS Sénior</b>	<b>95 M</b>	<b>70 M</b>

<b>POIDS CONSTANT BIPALMES</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>WR</b>	<b>93 M</b>	<b>82 M</b>
<b>MS Sénior</b>	<b>80 M</b>	<b>60 M</b>

<b>POIDS CONSTANT SANS PALMES</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>WR</b>	<b>78 M</b>	<b>60 M</b>
<b>MS Sénior</b>	<b>65 M</b>	<b>51 M</b>

<b>« JUMP BLUE »</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<b>WR</b>	<b>201,61 M</b>	<b>190,50 M</b>
<b>MS Sénior</b>	<b>175 M</b>	<b>150 M</b>

**DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION RÉUNI LE 5 JUILLET 2017**

**Décision n°1**

Eu égard au déficit de sportifs sélectionnés en stricte application des règles de sélection en Équipe de France Sénior Apnée « Eau Libre » 2017 (1 seul sportif: BOUCHARD Thomas) et au choix de ne pas organiser de tests nationaux de Jump Blue (trop peu de sportifs concernés), l'article B2.1 du règlement de sélection est modifié de la façon suivante :

**POIDS CONSTANT**

Performance minimale: Avoir réaliser au moins 1 MSSEL 2017 au cours de la saison 2017 sur une compétition officielle inscrite au calendrier de la FFESSM ou de la CMAS, dont le Championnat du Monde d'apnée « Eau Libre / Poids Constant » 2016, dans une épreuve au choix parmi : PC Mono-palme – PC Bi-palmes - PC sans palme.

Le potentiel de progression de chaque sportif à échéance du Championnat d'Europe sera pris en considération.

Condition complémentaire à satisfaire: Avoir participé au Championnat de France « Eau Libre / Poids Constant » 2017.

**Est sélectionné en Équipe de France au regard des critères modifiés :**

**FEMMES - 1**

Nom / Prénom	Club	Région
MODOLO Alice	Club d'Activités Sub Chamalières	AURA

**HOMMES - 4**

Nom / Prénom	Club	Région
BOUCHARD Thomas	CIPA	Côte d'Azur
DUBERN Rémy	Blue Addiction	Côte d'Azur
JERALD Arnaud	Massilia Subaquatique	Provence-Alpe
TOURREAU Stéphane	Eau Libre	AURA

**JUMP BLUE**

Performance minimale: Avoir réaliser au moins 1 MSSEL 2017 JB au cours de la saison 2017 sur une compétition officielle inscrite au calendrier de la FFESSM ou de la CMAS dont le Championnat du Monde d'apnée « Eau Libre / Jump Blue » 2016.

Le potentiel de progression de chaque sportif à échéance du Championnat d'Europe sera pris en considération.

Condition complémentaire à satisfaire: Avoir réalisé 1 MSSP 2017 Dynamique Mono-palme au Championnat de France « Piscine » 2017 (Femme : 185 m / Homme : 215 m).

**Est sélectionné en Équipe de France au regard des critères modifiés :**

**HOMMES - 1**

Nom / Prénom	Club	Région
GUERIN-BOERI Arthur	Club de plongée de Boulogne	Ile de France

### **Décision n°2**

L'article B3.1 des règles de sélection est modifié et l'effectif est porté à 7 au lieu de 6 dans l'objectif d'ouvrir une place supplémentaire en poids constant exclusivement dédiée aux féminines, sous représentées dans les collectifs équipe de France d'apnée.

Les performances à réaliser sont celles précisées à la décision n°1 du présent document.

Les compétitions inscrites au calendrier CMAS supports à la réalisation des « minimas » sont les suivantes :

- ✓ 12 août : La Caretta / Costa Brava (Espagne)
- ✓ 17 août : Gironne (Espagne)
- ✓ 27 août : Ustica nel Blu PC Trophy / Isola di Ustica (Sicile / Italie)
- ✓ 2 septembre: 2ème Blue World Trophy / Villasimius (Sardaigne / Italie)

L'organisation logistique et les coûts de participation à ces compétitions sont à la charge des prétendants à la sélection.

Les sportives intéressées doivent se manifester **avant le 25 juillet auprès du DTN et du Président de la Commission Nationale Apnée**. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

**Fait à Marseille, le 6 juillet 2017**

**Le DTN**

**Richard THOMAS**